

ANNEXE C – DÉCLARATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Antalya, 3 mai 2016

Nous, les cinquante-six délégués qui, dans le cadre des organisations de la société civile (OSC) de la région Europe et Asie centrale actives au niveau local, régional, national ou international, représentons les petits exploitants, les travailleurs des secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, les communautés de pêcheurs et les travailleurs de la pêche, les pasteurs, les populations autochtones, les consommateurs, les ONG, les femmes et les jeunes nous sommes réunis à Antalya (Turquie) les 2 et 3 mai 2016, pour apporter notre contribution à la trentième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale (4, 5 et 6 mai 2016, Antalya [Turquie]).

Nous nous félicitons des efforts menés par la FAO pour aider la société civile et les mouvements communautaires démocratiques (OSC) à mieux faire entendre, ensemble, la voix de ces millions de petits producteurs, travailleurs et exploitant familiaux qui, comme l'a encore confirmé la Conférence régionale de la FAO, se trouvent au cœur du développement rural et de l'amélioration des moyens de subsistance et produisent la majeure partie de notre alimentation. Ce sont ces mêmes parties prenantes qui, avec les consommateurs, subissent de plein fouet les conséquences de systèmes alimentaires où la durabilité n'a pas sa place. En tant qu'OSC, nous souhaitons rappeler que nous contribuons, jour après jour, à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et des objectifs définis par la FAO aux niveaux local, national et régional, et que nous sommes déterminés à poursuivre sur cette voie.

Qu'elles soient locales, régionales ou mondiales, les politiques alimentaires doivent être en prise avec les réalités auxquels tous – populations, petits producteurs alimentaires, travailleurs, consommateurs, femmes et jeunes – sont pareillement confrontés. Parce qu'elles rassemblent la base démocratique de nos sociétés, les OSC sont les mieux placées pour témoigner directement de ces réalités, en s'appuyant sur des faits. Les OSC sont organisées pour représenter les intérêts de tous ceux qui sont touchés par les politiques agricoles et alimentaires, non pas en tant que bénéficiaires passifs ou simples contributeurs, mais bien en tant que détenteurs actifs de droits et sont fondées, dès lors, à être associées aux processus politiques influant sur leurs propres vies, sur l'environnement où ils évoluent et sur les marchés dont dépendent leurs moyens de subsistance.

Nous lançons un appel aux participants à la Conférence pour qu'ils s'attaquent aux crises humanitaires qui déchirent la région, provoquant l'afflux de centaines de milliers de réfugiés, de migrants et de personnes déplacées qui fuient les conflits et des situations sans espoir. Les causes de cette situation résident dans les guerres, les conflits internes à faible intensité ou encore dans la privation de moyens de mener une vie digne, et nous sommes dès lors tenus de faire en sorte que le droit de ces personnes à l'alimentation, et tous leurs autres droits fondamentaux, soient dûment respectés. Nous condamnons bien sûr les politiques qui ont mené à ces guerres, conflits et privations, de même que le traitement réservé aux réfugiés, aux migrants (forcés) et aux personnes déplacées, qui ne respecte pas leurs droits fondamentaux. La FAO peut et doit jouer un rôle de premier plan en faisant en sorte que ces personnes, et plus particulièrement les femmes, les enfants et les plus âgés, bénéficient de la sécurité alimentaire, aient accès aux ressources naturelles et aux autres moyens de production et puissent se procurer plus facilement des aliments sains et nutritifs. Un certain

nombre de nos organisations mènent aujourd'hui des actions dans différents pays pour aider les demandeurs d'asile à accéder à des terres où ils pourraient cultiver eux-mêmes une partie des produits destinés à leur alimentation. La FAO devrait elle aussi encourager ces initiatives, et les soutenir.

Nous lançons également un appel pour que la Conférence régionale de la FAO à laquelle nous assistons aujourd'hui à Antalya marque un tournant et inaugure la mise en place d'une série de mesures politiques cohérentes et globales dépassant le cadre d'action auquel nous sommes habitués.

Seule une approche fondée sur les droits de l'homme et respectueuse de la nature permettra de surmonter la pauvreté et la malnutrition et d'asseoir la sécurité alimentaire. À ce jour, les politiques régissant le commerce international ont lamentablement échoué. Et pourtant, même si elles entraînent des violations répétées des droits de l'homme, perpétuent l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et se répercutent de manière dramatique sur notre planète, elles continuent de façonner en grande partie nos politiques alimentaires. La seule issue réside dans un cadre politique nouveau fondé sur les droits de l'homme et sur la souveraineté alimentaire. Sur le plan social, écologique ou économique, notre système alimentaire actuel n'est pas viable. Nos systèmes alimentaires doivent faire l'objet, de toute urgence, d'une transformation profonde qui puisse garantir un avenir durable aux individus et à la nature dans tous les pays de la région. La FAO a un rôle important à jouer au niveau de la région et des pays pour que ces différents aspects puissent pleinement se concrétiser.

Le système alimentaire d'aujourd'hui est un système patriarcal et injuste; notre priorité absolue doit dès lors consister à développer des politiques qui tiennent compte des femmes comme des hommes et qui favorisent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et assurent à ces dernières une répartition équitable des résultats de notre action, l'accès aux ressources naturelles et aux moyens de production et une participation aux espaces de décision. La contribution des femmes à la souveraineté alimentaire et à la nutrition doit être reconnue. Les connaissances traditionnelles et le travail (non payé) des femmes au quotidien continuent, comme par le passé, d'assurer la protection des territoires et de la biodiversité. Pour faire avancer les choses dans ce domaine, nous soulignons l'importance des propositions portées par les mouvements de femmes et par l'économie féministe, qui placent des conditions de vie durables au cœur du développement d'un avenir viable.

Compte tenu de ce qui précède, nous déclarons que les priorités ci-après doivent être dûment prises en compte:

1. AGROÉCOLOGIE

Nous nous félicitons que la FAO reconnaisse nos savoirs et nos pratiques dans le domaine de l'agroécologie. Ceux-ci apportent en effet une contribution essentielle à la réalisation d'objectifs aussi divers que la réduction de la pauvreté rurale, l'élimination de la faim et de la malnutrition, la mise en place d'une agriculture et d'un développement viable, la lutte contre le changement climatique, la création d'emplois décents pour les jeunes, la réduction de la dépendance à l'égard des produits agrochimiques extérieurs, la participation croissante des populations locales et des populations autochtones – en particulier au niveau communautaire – aux actions menées en faveur de la conservation des sols, de l'eau et de la biodiversité, et enfin les connaissances des femmes en matière de conservation et d'échange des semences.

Cela étant, l'agroécologie est encore loin d'être pleinement reconnue, par la FAO et par ses États membres, comme la solution de choix à des systèmes alimentaires non durables, et l'absence de processus efficaces de consultation et de participation de nos communautés y est pour beaucoup. Nos gouvernements ont lancé des signaux contradictoires en favorisant et en parrainant activement un modèle agro-industriel destructeur, et ce en dépit des nombreuses preuves scientifiques mettant en évidence son rôle considérable dans le changement climatique. Ils ont également autorisé l'accaparement et la destruction des terres, de l'eau, des stocks de poissons et d'autres ressources naturelles par les grandes sociétés et les fonds souverains, ainsi que l'élimination des moyens de subsistance des communautés que nous représentons.

2. ACCÈS À L'EAU, AUX SEMENCES, AUX STOCKS DE POISSONS ET AUX FORÊTS

Partout dans le monde, l'accès des populations aux biens communs dont elles tirent leurs moyens de subsistance et qui leur procurent un certain niveau de vie est en train d'être confisqué par les capitaux nationaux et transnationaux et les pratiques de prédation des États. C'est également le cas dans la région Europe et Asie centrale, où l'accaparement des terres et de l'eau, des lois rétrogrades sur les semences et les ressources génétiques, la déforestation, l'érosion de la biodiversité et l'incapacité à gérer les stocks de poissons se conjuguent pour créer des environnements hostiles aux petits producteurs, aux pêcheurs artisanaux et aux populations rurales. Cette évolution va à l'encontre de la vision du patrimoine commun portée par les OSC de la région, à savoir celle d'un bien indivisible qui, loin de se résumer à des produits, constitue un pan incontournable de leurs systèmes alimentaires, espaces de vie et territoires locaux. Pour cette raison, les OSC de la région Europe et Asie centrale placent l'accès garanti aux terres, à l'eau, aux stocks de poissons et aux poissons, aux semences et aux forêts au premier rang de leurs priorités.

Ancrées dans une approche fondée sur les droits de l'homme, respectueuses de la nature et explicitement axées sur les intérêts des groupes vulnérables et marginalisés, les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts (VGGT) ainsi que les Directives volontaires de la FAO pour une pêche artisanale durable sont des instruments essentiels destinés à garantir les droits fonciers des petits producteurs alimentaires et des agriculteurs familiaux ainsi que l'accès aux stocks de poissons et aux poissons. Les OSC restent cependant d'avis que les gouvernements interprètent ces Directives de manière partielle, en les assimilant essentiellement à des instruments au service de la coopération aux fins du développement dans le Sud alors qu'elles devraient également s'appliquer et être traduites en politiques publiques dans les pays.

Les communautés doivent avoir accès aux biens communs que sont la connaissance et l'éducation. La valeur du savoir traditionnel sur lequel la souveraineté alimentaire repose depuis des siècles doit être reconnue. Il est impératif que les gouvernements et la FAO accordent à ce savoir traditionnel le même crédit qu'aux connaissances scientifiques, et que nous renforçons et approfondissions le dialogue entre ces deux sources de connaissances.

3. MARCHÉS LOCAUX ET TERRITORIAUX

La majorité des aliments consommés de par le monde et dans la région sont produits par nous, les petits agriculteurs et exploitants familiaux. L'essentiel de ces produits sont écoulés sur les marchés locaux et territoriaux, autrement dit, **nos marchés**, qui jouent donc un rôle capital en termes de sécurité alimentaire et de nutrition. Nos marchés sont situés sur des territoires particuliers, auxquels ils s'identifient. On peut dire, en ce sens, qu'ils sont localisés. Limités aux villages ou s'étendant à une région voire à un pays, ils peuvent également s'étendre par-delà les frontières, et se développer en zones rurales, péri-urbaines et urbaines. Prenant appui sur nos savoirs locaux et autochtones, ils remplissent, chacun sur son territoire, de multiples fonctions, depuis l'approvisionnement en aliments diversifiés et nutritifs jusqu'à l'aide à l'économie et à l'emploi sur le territoire concerné, en passant par la défense de la biodiversité et des écosystèmes – cette énumération n'étant pas limitative. Les marchés locaux et territoriaux participent pleinement à la réalisation de toute une série d'ODD. Particulièrement ouverts et accessibles aux petits producteurs et à d'autres catégories de populations exposées à l'insécurité alimentaire, ils offrent aux consommateurs une alimentation de qualité. Ils peuvent s'avérer particulièrement avantageux pour les producteurs quand ils reposent sur des filières directes du type «du champ/du pont du navire à l'assiette» typiques de l'agriculture ou de la pêche soutenue par la communauté ou des marchés approvisionnés par les agriculteurs. Des chaînes d'approvisionnement courtes permettent de se passer d'intermédiaires ou de réduire leur influence, ce qui s'avère avantageux tant pour les producteurs que pour les consommateurs. Nous voulons que ces marchés soient reconnus et soutenus par des politiques publiques adaptées, et demandons qu'un soutien soit mobilisé pour une cartographie plus poussée des données pertinentes, de manière à ce qu'ils gagnent en visibilité. De même, les acheteurs institutionnels opérant au niveau local devraient prévoir un accès prioritaire pour les groupes de petits exploitants. Enfin, il ne faudrait pas que les politiques publiques limitent l'accès des petits producteurs aux marchés locaux et territoriaux au nom de normes alimentaire ou de règlements de sécurité sanitaire, lesquels doivent s'appliquer en fonction du contexte.

S'agissant, plus précisément, de l'ordre du jour de la trentième Conférence pour l'Europe et l'Asie centrale, nous souhaitons formuler les recommandations ci-après:

Point de l'ordre du jour sur *le Comité de la sécurité alimentaire mondiale*

Les recommandations ci-après s'adressent au Bureau régional de la FAO, aux bureaux de pays et aux gouvernements de la région Europe et Asie centrale, qui sont invités:

- à reconnaître, à inventorier et à suivre les questions urgentes liées à la terre, à l'eau, aux semences, aux stocks de poisson et aux forêts, en s'arrêtant tout particulièrement aux droits fonciers des groupes vulnérables et marginalisés, et en particulier des petits producteurs alimentaires de la région représentés au sein des différentes organisations;
- à s'engager à appliquer dans tous leurs aspects les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts (VGGT), étant entendu que celles-ci, plutôt que de se résumer à un simple outil d'établissement de cadastres, doivent également être utilisées aux fins de la lutte contre toutes les inégalités fondamentales en matière d'accès aux entités naturelles et au contrôle de ces dernières;

- à faire en sorte que les OSC présentes dans la région (et pas seulement les gros donateurs) participent activement, en tant qu'authentiques partenaires, au dialogue devant permettre de recenser les questions urgentes ayant trait aux ressources naturelles ainsi qu'à la mise en œuvre des VGGT dans la région.

De la même manière, il convient d'encourager l'utilisation et la mise en œuvre des Directives volontaire pour une pêche artisanale durable (VG SSF), de sorte que la contribution de la pêche artisanale (marine et continentale) soit reconnue et que les approches préconisées combinant droits de l'homme et écosystèmes puissent être adoptées. La FAO et les gouvernements devraient, dans cette perspective, adopter des politiques visant les objectifs détaillés ci-après:

- les connaissances et pratiques en matière de pêche artisanale durable devraient être validées et décentralisées (à l'échelle des communautés) et leur cogestion encouragée. Les pêcheurs doivent être associés à la collecte et à l'analyse des données;
- les avantages de la gestion de la pêche continentale devraient profiter tant aux pêcheurs professionnels qu'aux adeptes de la pêche de loisir. Elle doit viser en priorité à optimiser les conditions de la pêche de capture, de sorte que les pêcheurs professionnels puissent pratiquer leur métier de manière durable tout en dégagant des revenus décents et en fournissant une bonne source de protéines aux communautés locales. Les besoins des pêcheurs amateurs pourraient également être pris en charge en dehors de toute concurrence avec la pêche professionnelle;
- les rôles dont s'acquittent les travailleurs du secteur de la pêche artisanale d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur doivent être reconnus et respectés, en particulier dans le cas des femmes, qui représentent 50 pour cent au moins de la main-d'œuvre. Les femmes sont souvent affectées aux activités précédant ou suivant la capture, et elles assurent fréquemment des rôles d'appoint rarement reconnus, et maigrement payés.

Les politiques de la FAO et des gouvernements devraient faire passer le message selon lequel ce sont les marchés locaux et territoriaux, et non pas le commerce international, qui se trouvent au cœur de l'approvisionnement alimentaire et qu'il importe, comme indiqué plus haut, de mieux comprendre leur fonctionnement, de réunir plus d'informations à leur sujet et de mieux les intégrer à la réflexion sur le thème «Relier les petits exploitants aux marchés».

Point de l'ordre du jour sur les *objectifs de développement durable*

Nous accueillons avec satisfaction le constat posé quant au caractère universel et indivisible des ODD, qui intéressent dès lors tous les pays et doivent être mis en œuvre par et dans ces derniers, y compris dans le monde développé. Les stratégies nationales utilisées pour traduire les ODD dans les faits doivent par ailleurs être conçues dans la perspective de faciliter, et non d'empêcher, leur réalisation dans les pays même, dans les autres pays et au niveau mondial. Les obstacles qui se dressent sur la voie de la réalisation des ODD et du respect des droits de l'homme ne peuvent être surmontés en concentrant les efforts sur une intensification de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture, ou au travers d'un processus qui, dans le cadre de l'ODD 17 (*Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser*), laisserait essentiellement la main aux entreprises. Nous insistons au contraire pour que ce soient la FAO et les États qui travaillent sur les fondements structurels des systèmes alimentaires non durables,

interpellent leurs structures de pouvoir et mettent en exergue le potentiel transformateur des systèmes alimentaires durables.

Nous souhaitons appeler votre attention sur la contribution particulière que les petits producteurs et les consommateurs peuvent apporter à l'ODD 12 sur les modes de production et consommation durables ainsi qu'à l'ODD 13 sur la lutte contre le changement climatique. En effet, les modes de production et de consommation non durables ainsi que les émissions de gaz à effet de serre observés dans la région Europe et Asie centrale, notamment dans les États riches de la région, contribuent largement aux problèmes liés à la faim, à l'alimentation et à l'insécurité alimentaire dans ces mêmes pays et ailleurs. À l'inverse, les petits producteurs pratiquent des méthodes de production à faible impact et utilisent de petites quantités de carburants fossiles, qui sont autant de moyens d'atténuer naturellement le changement climatique.

Les travaux sur l'ODD 2 concernent non seulement les exploitants agricoles, mais aussi les pêcheurs et les populations autochtones. Et même si la FAO prend acte de la contribution que les communautés de pêcheurs et les travailleurs du secteur de la pêche ainsi que les populations indigènes peuvent apporter à la réalisation de l'Objectif 2 au travers de l'ODD 14 sur l'eau et l'ODD 15 sur les écosystèmes territoriaux, il est impératif que ces groupes soient reconnus dans leur statut de parties prenantes et de participants à la gouvernance de ces ressources.

Nous nous félicitons de l'intérêt suscité par l'ODD 8 (plein emploi et travail décent et productif pour tous). Cela étant, nous constatons avec préoccupation que les priorités de la FAO en la matière font totalement abstraction de la contribution que les travailleurs des secteurs agricole et alimentaire peuvent apporter dans le contexte du travail décent. Les travailleurs salariés ne possèdent pas, ni ne louent, la terre sur laquelle ils travaillent et sont donc à distinguer des petits exploitants. Souvent, la création de croissance économique et les hausses de revenus des employeurs ne se traduisent pas, pour les salariés, par le paiement d'un salaire minimum vital. Nous sommes également attachés à des politiques de protection sociale qui puissent assurer des moyens d'existence durables pour tous. Nous lançons un appel aux gouvernements pour qu'ils appliquent des politiques garantissant des salaires et des revenus minimums pour tous, ainsi que des politiques de protection sociale globales qui puissent libérer les populations de la pauvreté et de la malnutrition.

La FAO et les gouvernements doivent veiller à la bonne application des Conventions générales et sectorielles de l'OIT, de manière à instaurer une répartition plus équitable de la valeur dans le cadre des chaînes alimentaires et à réduire ainsi la pauvreté en zone rurale. Il faut également que les travailleurs des secteurs agricole et de la pêche puissent s'organiser en syndicats indépendants et démocratiques représentant leurs intérêts, et participer à des négociations collectives en vue d'améliorer leurs conditions de travail et de percevoir un salaire minimum vital. Nous exhortons la FAO et les gouvernements à redoubler d'effort pour mettre un terme au travail forcé dans l'agriculture.

Les ODD doivent offrir aux jeunes un espace de changement au travers duquel ils pourront contribuer à la transformation sociale et écologique en cours dans nombre de sociétés. C'est aux jeunes qu'il incombe de projeter dans le futur les connaissances collectives héritées de leurs parents, des anciens et de leurs ancêtres. Il est dès lors impératif que les politiques ménagent, à l'intention des jeunes, des espaces et des conditions leur permettant de se lancer dans la vie active, notamment en leur permettant de dégager des revenus et d'avoir accès aux ressources, à un travail décent, à l'éducation et aux connaissances.

Point de l'ordre du jour sur *l'Année internationale des légumineuses*

Nous accueillons avec satisfaction la décision de la soixante-huitième Assemblée générale des Nations Unies de proclamer 2016 Année internationale des légumineuses. Nous prenons acte des avantages des légumineuses au plan nutritionnel et au plan de la santé, ainsi que de leur intérêt du point de vue écologique. Il est important de sensibiliser l'opinion publique, mais cela ne suffit pas. La FAO doit œuvrer à l'intégration, au niveau des États, des politiques touchant aux légumineuses. En effet:

- les légumineuses ont un rôle important à jouer du point de vue de la santé humaine et constituent une source essentielle d'aliments et de protéines pour de nombreuses populations, en particulier pour les pauvres. Non seulement elles créent de la valeur économique, mais en outre elles sont une source de vie, pour les hommes et pour les bêtes;
- les légumineuses permettent au sol et aux végétaux de capter l'azote contenu dans l'air. Par contre, le recours, dans le cadre de leur production, à des produits chimiques, à des pesticides ou à des techniques susceptibles d'entraîner de graves dégâts écologiques peut transformer ces bienfaits en catastrophe environnementale;
- à condition de mettre en œuvre des techniques de production agroécologiques, les légumineuses apportent également des solutions au changement climatique;
- étant donné leurs effets préjudiciables à la sécurité sanitaire des aliments et à la souveraineté alimentaire, nous sommes résolument opposé à l'utilisation de la technologie des OGM ainsi qu'aux nouvelles techniques de sélection du type amélioration par mutation pour la création de nouvelles variétés animales et végétales, y compris pour les légumineuses. Nous sommes favorables à des méthodes de sélection traditionnelles et participatives plus sûres et socialement plus ouvertes s'appuyant sur les savoirs locaux.

Enfin, nous saluons la *Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec les OSC* et nous félicitons qu'il soit réaffirmé que les avis des OSC indépendantes sont reconnus et qu'ils viennent alimenter les débats lors des réunions techniques et normatives et des réunions d'orientation organisées par la FAO. Nous nous réjouissons de la proposition visant à renforcer plus avant les relations entre la FAO et les OSC dans la région, ainsi que la participation de ces dernières aux processus de décision et au suivi de la mise en œuvre des politiques intéressant spécifiquement la région. Nous nous félicitons du soutien exprimé en faveur de la création d'un comité de facilitation destiné à encadrer ce processus de manière constructive. Nous sommes déterminés à faire en sorte que cette instance œuvre à la bonne exécution de son mandat, et nous réjouissons d'avance de participer à un dialogue constructif entre le Bureau régional de la FAO, ses bureaux sous-régionaux, les gouvernements et nos organisations.

Enfin, nous vous invitons tous à nous retrouver à notre deuxième Forum Nyéléni européen pour la souveraineté alimentaire qui se tiendra à Cluj-Napoca (Roumanie) du 26 au 30 octobre 2016.